

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 618**

Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Métaux précieux option : joaillerie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

223 Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cet ouvrier qualifié sait fabriquer et réparer des bijoux ou des pièces d'orfèvrerie munis de pierres précieuses. Il sait représenter graphiquement le bijou sur un support papier clair ou foncé avec des gouaches, des crayons de couleur, ...

Il a des connaissances technologiques dans le domaines de la bijouterie, la gemmologie, la métallurgie des métaux précieux, l'orfèvrerie, la lapidairerie, la gravure, la fonte, le sertissage, la ciselure, le traitement de surface.

Il sait mener des études de construction avec des réalisation de modèles en cire, plasticine ou résine.

Il est capable de réaliser:

- la préparation de l'empierreage
- la mise en pierre (rondes, carrées, rectangulaires)
- la mise à jour de châtons à griffes
- la mise à jour de sertissures pour toutes formes de pierres
- la mise en place de bâtes
- des assemblages, des finitions et des contrôles

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, lapidairerie. Activités de création de prototypage et de réparation de bijoux.

Joillier, monteur de pierre, bijoutier, orfèvre, sertisseur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1603 : Réalisation d'ouvrages en bijouterie, joaillerie et orfèvrerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- étude de construction - étude graphique
- réalisation
- technologie professionnelle
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives

En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

06/06/88

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :